

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

n° 196-24 C

Objet : RS - Attribution de subventions pour des événements contribuant au rayonnement de l'agglomération

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Cyrille Causse
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Eric Delhommeau

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 20

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Michel Camoz à Alain Caraco - de Jean-Pierre Casazza à Gaëtan Pauchet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Micheline Myard-Dalmais à Florence Bourgeois - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Farid Rezzak à Marie Bénévise - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Philippe Vuillermet à Martin Noblecourt

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tourmier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 07 novembre 2024

délibération n° 196-24 C

objet **RS - Attribution de subventions pour des évènements contribuant au rayonnement de l'agglomération**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, indique que des évènements d'envergure à dominante sportive ou économique se tenant sur le territoire de l'agglomération contribuent au rayonnement de l'agglomération.

Il est proposé d'allouer les subventions suivantes pour des évènements qui se dérouleront en fin d'année 2024.

	Versé en 2023	Proposé	Observations
La Manivelle : 23^e édition du Salon Auto Rétro	35 000 €	35 000 €	Montant identique à 2023. Compte tenu du montant, la subvention fera l'objet d'une convention annexée à la présente délibération.
Finales européennes de savate boxe	4 000 €	4 000 €	Montant identique à 2023. L'évènement aura lieu à La Motte-Servolex et accueillera environ 2000 personnes.
TOTAL		39 000 €	

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « sport et rayonnement », notamment son volet évènements exceptionnels, modifiée par les délibérations n° 029-10 C du 8 avril 2010 et n° 101-13 C du 26 septembre 2013, ainsi que la note d'information au Bureau du 16 février 2012,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 16 octobre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : de verser une subvention d'un montant de 35 000 € à l'association La Manivelle,

Article 2 : de verser une subvention d'un montant de 4 000 € à l'association Team Boxe 73,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention avec l'association La Manivelle.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **196-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de subventions pour des évènements contribuant au rayonnement de l'agglomération
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	07 novembre 2024
Annexe(s) :	Convention La Manivelle

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241107-lmc1H32441H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32441H1

Date de transmission en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de réception en Préfecture :	14 novembre 2024
Date de publication sur le site internet:	jeudi 14 novembre 2024